



## Compte rendu du Conseil Municipal du 21 février 2019 à 18 h 30

### **L'An Deux Mille Dix Neuf**

**Le 21 février à 18 h 30,**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de :

**Monsieur ROSELEUX Jean-Paul, Maire**

***Etaient présents :***

Martine OLIVIER, René RAVEL, Adjoints,

***Mesdames :*** Annick BENTZ, Katia CHARLES, Madeleine GABRIEL, Sandrine GAUDEFRROY, Murielle GRANSON, Corinne HERBLOT, et Anita NIVAL.

***Messieurs :*** Michel CHAIR, Jean-Claude CONVERSAT, Didier FORTIER, Daniel LEDUC et Gilbert LEGRAND.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :** Edwige POIX, David BAUDRY,

- Marc BRODIN donne pouvoir à Jean-Paul ROSELEUX
- Lahcen MIRI donne pouvoir à Katia CHARLES.
- Catherine CHOPIN donne pouvoir à Martine OLIVIER
- Marcel CHATELAIN donne pouvoir à Daniel LEDUC
- Marie-Christine GARAPON donne pouvoir à Corinne HERBLOT
- Franck LEMAIRE donne pouvoir à Anita NIVAL

Anita NIVAL et Gilbert LEGRAND sont désignés assesseurs.

Daniel LEDUC est élu secrétaire de séance.

Murielle GIVRY, Directrice Générale des Services et Sylvie SMAGGE forment le personnel administratif.

---

En début de séance, le conseil municipal a observé une minute de silence à la mémoire d'Alexis CHAMPION, conseiller municipal de 2008 à 2014, décédé récemment.

En préambule, le conseil municipal a assisté à la présentation par le Cabinet BLP ARCHITECTES, missionné par l'opérateur « OPAL » du projet de construction de logements seniors dans la commune.

**Sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROSELEUX, Maire, le Conseil Municipal a :**

- Accepté de modifier l'ordre du jour du conseil municipal du jour à savoir :
  - Ajout de la délibération n° 12 – remboursement de frais,
- Approuvé le compte-rendu du conseil municipal du 13 décembre 2018,
- Approuvé le projet de constructions des logements seniors,
- 

**Puis sous la présidence de Martine OLIVIER, adjointe, le Conseil Municipal a :**

- Voté le compte administratif du service assainissement collectif – année 2018,

**Sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROSELEUX, Maire, le Conseil Municipal a :**

- Approuvé le compte de gestion du service assainissement collectif – année 2018

- Sollicité l'Etat dans le cadre d'une demande de subvention DSIL au titre de l'année 2019 pour la pose d'une alarme à la salle Pierre Lebrun,
- Sollicité l'Etat dans le cadre d'une demande de subvention DETR au titre de l'année 2019 pour la pose d'une alarme à la salle Pierre Lebrun,
- Sollicité la DRAC des Hauts de France dans le cadre d'une demande de subvention pour la restauration d'un tableau à l'Eglise Sainte-Macre,
- Sollicité le Conseil Départemental de l'Aisne dans le cadre d'une demande de subvention pour la restauration d'un tableau à l'Eglise Sainte-Macre,
- Octroyé une subvention exceptionnelle de 150 € à l'institut médico-éducatif de BELLEU,
- Renouvelé au titre de l'année 2019 la convention avec l'association « Animaux d'en Fère », relative à la prise en charge des animaux errants, à hauteur de 2000 €,
- Modifié le tableau des effectifs communaux au 1<sup>er</sup> janvier 2019,
- Accepté de louer des parcelles communales pour du maraichage,
- Accepté le remboursement de frais aux animateurs de la réunion menée dans le cadre du Grand Débat National.

La séance est levée à 19 h 45.



**Le Maire,**

**Jean-Paul ROSELEUX**